



Analyse du rapport d'analyse de la gestion des déchets de la commune de Vully-les-Lacs

Séance conseil communal du 30 avril 2019

1. *Résumé et présentation du travail effectué, basé sur les priorités suivantes :*
 - a. *Optimiser les filières de tri des déchets de VLL*
 - b. *Economie financière*
 - c. *Elargir le concept « pollueur-payeur » si applicable*
2. *Gain potentiel financier identifié*
3. *Filières de tri*
 - a. *Amélioration de filières de tri existantes*
 - b. *Création de nouvelles filières*
 - c. *Suppression d'offres actuelles*
4. *Pilotage des optimisations*
5. *Formation agents de déchetterie*

1. Résumé et présentation du travail effectué

- Etudes – Concepts- Optimisations
 - Elle avait pour but d’orienter la Municipalité sur les mesures et décisions à prendre, en se reportant sur le rapport d’analyses pour les détails.
 - En l’état il s’agit d’optimisations logistiques, de tri, de contenant, de traitement, de quantités basées sur les tarifs actuels de traitement et de transport

- Rapport d’analyse de la gestion des déchets
 - Extrait du rapport de Mr Humair de la société E-Co-De.ch

7 Résumé et conclusions

Les optimisations sont applicables moyennant des aménagements adéquats et des modifications de pratiques. Les plus significatives concernent :

- Les ordures ménagères, dont le volume est inférieur d'au minimum 20% à la moyenne cantonale, d'autant que la population du camping ne soit pas prise en considération.
- Les encombrants ont une surproduction de 69%, dû à la présence d'un volume important de petits déchets à destination des ordures ménagères et la présence considérable de bois. Le principe « pollueur-payeur » n'est pas appliqué pour ce poste le plus coûteux à la collectivité. Plusieurs solutions sont applicables.
Le broyage chez un prestataire, avant acheminement sur SAIDEF, n'est pas économique.
- Les papier et carton séparés génèrent des économies. Standardiser le tri sur tous les sites.
- Le verre trié par couleur, à uniformiser sur tous les sites, est bien plus rentable.
- Les inertes DCMI sont en surproduction importante et le prix de traitement bien trop élevé.
- Le fer blanc/alu doit être compressé pour densifier les transports et rentabiliser le poste. Les canettes sont à séparer pour dégager un bénéfice intéressant.
- Le bois contenu dans les encombrants représente un volume très conséquent de 50 à 60%. Le prix de traitement du bois est plus de la moitié moins cher que celui des encombrants.
- Les organique-compost et organique à broyer sont très coûteux à la charge communale. Le principe « pollueur-payeur » n'est pas appliqué. Plusieurs solutions sont applicables.
- Les appareils EEE SENS-SWICO génèrent des coûts alors qu'ils peuvent rapporter.
- Le PET bouteille doit rapporter à la collectivité.
- Les déchets spéciaux ménagers (DSM) ne respectent pas le processus cantonal. D'importants frais inutiles sont générés. Une économie de 87% est réalisable.
- Les pneus sont très coûteux à la collectivité alors qu'ils peuvent être remis gratuitement.

Les optimisations de cette analyse sont basées sur les tarifs de transports et traitements de la période évaluée (2017). Résumé des optimisations selon présentation du 05.02.19.

Les situations optimisées SO intègrent les tarifs prestataires et fournissent les indications sur le niveau des coûts de transports, suite à l'appel d'offres.

- Réinvestir les économies pour améliorer les infrastructures, les aménagements et machines.

2. Gain potentiel financier identifié

- Total des coûts de gestion des déchets par an : 264'465.-
- Total des coûts de gestion (sans gestion SAIDÉF) : 153'017.-
- **Total de l'économie prévisionnelle : 95'972.- (62.7 %)**

Rappel extrait du rapport de gestion :

▪ Moyenne par habitant de VLL d'ordure ménagère	120.2 kg/habitant
▪ Moyenne vaudoise par habitant d'ordure ménagère	148,6 kg/habitant
▪ Moyenne par habitant de VLL d'encombrant	93.1 kg/habitant
▪ Moyenne vaudoise par habitant d'encombrant	29.2 kg/habitant

3. Filières de tri

- a. Amélioration de filières de tri existantes
- b. Création de nouvelles filières
- c. Suppression d'offres actuelles

4. Amélioration et modifications des sites actuels

- a. Disposition site des Rondettes à améliorer
- b. Déchetterie TCS : réduction de l'offre
- c. Déchetterie de Mur : réduction de l'offre
- d. Détails des 16 mesures à valider par la municipalité disponible dans le rapport.

Toutes les mesures proposées seront étudiées en détails avec le responsable technique de la commune et le service de la voirie. Une 1^{ère} analyse confirme le sérieux de l'étude, les actions proposées semblant toutes réalistes et basées sur des arguments économiques et écologiques pour le moins pertinentes.

Une réserve peut-être toutefois émise pour ce qui concerne les déchets verts pour lesquels le concept de « pollueur – payeur » constituerait un changement majeur pour la commune de VLL.

5. Pilotage des optimisations

- a. Déchetterie TCS : réduction de l'offre
- b. Déchetterie de Mur : réduction de l'offre
- c. Ordures ménagères : réduire le volume faussement déposé dans les encombrants
- d. Encombrants : réduire le volume d'environ 65%, soit 20% ordures ménagères, 45% de bois
- e. Papier/carton : tri à appliquer sur tous les sites
- f. Verre : tri du verre à généraliser sur le territoire de la commune
- g. Inertes DCMI : réduire le volume de 40%, améliorer les coûts de traitement
- h. Fer blanc/alu : augmenter le volume des contenants, effectuer le tri des canettes alu
- i. Organique-compost et organique à broyer : revoir le concept global de ce type de déchets constituant le volume No. 1 et le coût No. 2 des déchets de la commune
- j. Appareils électroménagers : changement de concept destiné à valoriser ces déchets (on peut gagner de l'argent là où actuellement on paye pour l'élimination)
- k. PET : valoriser le volume traité via une négociation avec la société PRS PET-Recycling
- l. Déchets spéciaux ménagers : changer la filière de traitement en utilisant notre appartenance à la COREB-CODECO & CRIDEC
- m. Pneus (avec et sans jantes) : suppression de la collecte

6. Formation agents de déchetterie

- a. Une formation aura lieu au mois de mai afin de préparer au mieux les changements à venir. Merci de supporter les agents de déchetteries qui auront un rôle clé, mais pas toujours facile, dans l'application des changements qui seront validés.